
1. IDENTIFICATION

Nom commercial : NUVAGRAIN NEBULISATION (ex-NUVAN DUREE NEBULISATION)
Codes article : 230001 230002 230003
Homologation: AMM 74 00 115
FOURNISSEUR
NEODIS
Adresse:
ZA le Patis - BP 66 - 10 rue Clément Ader
78512 RAMBOUILLET CEDEX
Tel.: 01 34 94 19 22
Fax: 01 30 59 86 32
N° d'appel d'urgence - Centre antipoison de Paris: 01.40.05.48.48

2. COMPOSITION - INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

	Substance	Teneur	N° CAS
Substance 1	Chlorpyriphos-Méthyl	25 g/l	5598-13-0
Substance 2	Xylène	21 g/l	1330-20-7

- Risque Substance 1 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- Risque Substance 2 : Inflammable - Nocif par inhalation et pr contact avec la peau - Irritant pour les yeux.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS DE LA SPECIALITE

- Classification : Xn Nocif - N Dangereux pour l'environnement.
- Risques : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique - Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

4. PREMIERS SECOURS

- Consignes générales : Eloigner la personne atteinte de la zone de travail. La conduire dans un endroit bien aéré et la protéger de l'hypothermie. Ne rien administrer par voie orale et ne pas tenter de faire vomir, contacter le centre antipoison ou un médecin.
 - Inhalation : Confère paragraphe consignes générales.
 - Ingestion : Confère paragraphe consignes générales.
- En cas d'ingestion, consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
A l'attention du médecin : Inhibiteur de la cholinestérase. Antidote : atropine.
Des préparations à base d'oxime telles que la TOXOGONINE ou le PAM peuvent être administrées en complément, sous surveillance médicale. Injecter en I.V. ou I.M. toutes les 10-15 mn, 2-4 mg de sulfate d'atropine (enfants selon l'âge, 0,5-2 mg), jusqu'à ce que des signes d'atropinisation apparaissent. Le patient intoxiqué doit rester suffisamment longtemps (24 - 48 heures) sous atropine pour que ne surviennent des poussées d'empoisonnement dues à une résorption différée.
- Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
 - Contact avec la peau : Oter les vêtements souillés et laver à l'eau et au savon les parties contaminées du corps.

5. LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction recommandés : Poudre, mousse, CO2, eau pulvérisée.
- Moyens d'extinction à éviter : Jets d'eau directs.
- Risques particuliers : Produits de décomposition par pyrolyse : oxydes de carbone, d'azote et de soufre, vapeurs chlorhydriques.
- Mesures particulières de protection En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Contenir les eaux d'extinction, les neutraliser ou faire détruire par une entreprise agréée. Neutralisation : floculation et charbon actif.

6. DISPERSION ACCIDENTELLE

- Protection individuelle : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés, des gants, des lunettes ou un pare visage. Gants : polychloroprène flocké.
- Protection de l'environnement : Récupérer le maximum de produit. Epandre un absorbant sur le produit, à défaut recouvrir de terre. Dans tous les cas, éviter l'extension de la surface souillée. Collecter l'absorbant (ou la terre souillée), le disposer dans un récipient (fut), l'étiqueter, faire détruire par une entreprise agréée.
- Méthode de nettoyage : Absorber à l'aide de sciures, sable, le cas échéant avec de la terre. Brosser le support souillé béton, bitume...), ou collecter la partie superficielle d'un sol souillé. Disposer les déchets, ainsi obtenus dans un récipient (fut) étiqueté. Faire détruire par une entreprise agréée.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- MANIPULATION :

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Porter un vêtement de protection approprié, des gants des lunettes ou un pare-visage. Gants : polychloroprène flocké.

- STOCKAGE :

Conserver hors de la portée des enfants, à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION

- Dispositions générales : Pour les mesures d'ordre technique à prendre, se référer aux rubriques 7 et 16.
- Moyens de protection individuels :
 - Protection respiratoire : porter un masque à cartouche A2B2P2.
 - Protection des mains : porter des gants polychloroprène flocké.
 - Protection des yeux : Porter des lunettes de sécurité ou un pare-visage.
 - Protection de la peau : Porter un vêtement de protection et des bottes appropriés.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

- Formulation : Produit pour nébulisation à froid (KN)
- Aspect : Liquide incolore.
- Odeur : Légère odeur de solvant pétrolier.
- pH : Sans objet.
- Intervalle d'ébullition : Xylène : 140 °C solv princ > 200
- Point d'éclair (°C) : 70
- Inflammabilité (solide, gaz): Inflammable.
- Auto inflammabilité : Non déterminée.
- Danger d'explosion : Non explosible en condition normale de manipulation
- Pression de vapeur : Non déterminée sur la formulation.
- Densité relative à 20°C (g/cm3): 0.816
- Hydrosolubilité : Insoluble.
- COEFFICIENT DE PARTAGE :
n-octanol/eau (log p) : Non déterminé.

10. STABILITE / REACTIVITE

- Conditions à éviter : Conserver le produit à des températures inférieures à -10 °C et supérieures à +40 °C.
- Matières à éviter : Plastiques courants.
- Produits de décomposition dangereux : Confère rubrique 5
- Observations importantes : réactions dangereuses avec acides et bases fortes.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- DL50 orale/rat : > 3700 mg/kg.
- DL50 cutanée/rat : > 5000 mg/kg
- CL50 inhalation/rat : Non déterminée.
- Irritation/peau lapin : Non déterminée sur la formulation.
- Irritation/oeil/lapin : Non déterminée sur la formulation.
- Sensibilisation peau (cobaye) : Non déterminée sur la formulation.

12. INFORMATIONS ECOTOXICOLOGIQUES

- Toxicité envers les abeilles : Toxique.
- Toxicité envers les oiseaux : Non déterminée sur la formulation.
- Organismes aquatiques : Toxique.
- Algues CE 50 (72 h) :
- Truite arc en ciel CL 50 (96h) mg/l : Chlorpyriphos-Méthyl : 0.3 mg/l
- Crapet arlequin CL 50 (96h) mg/l : Non déterminée.
- Daphnies CE 50 (48 h) mg/l : Non déterminée.

13. ELIMINATION

- Produit : Destruction en centre agréé.
- Emballage : réemploi interdit : rincer soigneusement, rendre inutilisable. Eliminer les emballages vides via une collecte organisée par un service de collecte spécifique.
- Reliquats, produits de rinçage : Ne pas rejeter à l'égout. Ne pas contaminer les eaux de surface ou souterraines. Nettoyer et rincer les appareils et emballages sur les lieux mêmes du travail, épandre les produits de rinçage à l'écart de tout point d'eau.

14. TRANSPORT RTMDR IMDG OACI

- CLASSE RID/ADR - IMDG - OACI : 9
- GROUPE D'EMBALLAGE : III
- ETIQUETTE(S) : 9
- CODE MATIERE (No ONU) : 3082
- Libellé RID/ADR : 3082, MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (XYLENE), 9, III, ADR
- Libellé IMDG : Polluant marin
- OACI : consulter le fournisseur

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- Xn : Nocif.
N : Dangereux pour l'environnement.
- R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- S 24/25 Eviter le contact avec la peau et les yeux
S35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute Précaution d'usage.
S37 Porter des gants appropriés
S57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du Milieu Ambiant.
S62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un Médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.
Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

16. AUTRES INFORMATIONS

- Type d'utilisation : Préparation insecticide.
- Dose d'emploi : 0,01 L/Q.

- Délai d'emploi avant récolte en jours : Sans rapport avec l'usage.
 - Stabilité : La durée de conservation du produit est de 2 ans minimum (confère article 10-2-6 du code de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides).
 - Cette fiche complète mais ne remplace pas la notice technique. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date du 1/10/2005.
- Tous les produits chimiques peuvent présenter des risques imprévisibles et doivent être utilisés avec prudence.
Le choix final de l'application d'un produit relève donc de la seule responsabilité de son utilisateur.